

L'autel majeur de la cathédrale d'Amiens

un nouvel espace liturgique selon le concile Vatican II

Louise DESSAIVRE-AUDELIN,

Vice-présidente des Amis de la cathédrale

Le mardi 21 février 2012, Monseigneur Jean-Luc Bouilleret prononçait une conférence à la salle Dewailly, devant une centaine de personnes réunies à l'invitation des « Amis de la cathédrale d'Amiens ».

À la fois espace liturgique et œuvre d'art, le nouvel autel majeur de Notre-Dame d'Amiens est le fruit de cinq années de réflexion et de travail intenses, autour d'un projet ambitieux, voire audacieux : doter enfin la cathédrale d'un nouvel espace liturgique totalement fidèle à l'esprit de Vatican II. À une tradition séculaire des fidèles qui assistent seulement, le concile préfère en effet un retour à la liturgie ancienne où la participation des fidèles devient une préoccupation essentielle.

L'autel et son évolution depuis la première alliance

Le mot hébreu (*mizbeach*) qui désigne l'autel signifie lieu d'immolation ou de sacrifice. Dans la culture biblique, le sang est assimilé à la vie : c'est une victime de sang que l'on doit offrir à Dieu. L'autel est donc essentiel au lieu de culte, d'après la *Genèse*, c'est sa présence qui en fait un sanctuaire. Un simple rocher peut servir d'autel, comme le précise le *Livre des Juges*. C'est pourquoi la pierre a été retenue comme élément majeur du nouvel autel. Les autels sont en général des constructions, fruits du travail de l'artisan. D'après l'*Exode*, la pierre de l'autel ne doit pas être taillée et rester brute, pour rappeler la pureté de la création. De même primitivement, il ne comporte pas de degrés.

Plusieurs autels sont décrits dans les différents livres de la Bible : l'autel des holocaustes, ou « autel de bronze », situé à l'entrée du Temple et destiné aux sacrifices, l'autel des parfums, ou « autel d'or », situé devant le Saint des Saints, où l'on brûlait l'encens. Le temple de Salomon comportait aussi deux autels. Dans le *Livre des Chroniques* (2, 1, 1), il en est mentionné un aux dimensions imposantes de 9 mètres de côté et 4,5 mètres de haut, attesté également par Flavius Josèphe. *L'Apocalypse* fait aussi mention de l'autel et dans la *Lettre aux Hébreux*, la croix sur laquelle le Christ meurt est assimilée à un autel.

L'autel dans la liturgie de Vatican II

La Constitution sur la sainte liturgie « *Sacrosanctum concilium* » aborde incidemment la question de l'autel au chapitre consacré à l'art sacré et au matériel du culte, et plus précisément à l'article sur la révision de la législation sur l'art sacré. Il y est écrit en effet que « ce qui paraît mal accordé à la *restauration* de la liturgie sera amendé ou supprimé, et ce qui la favorise sera conservé ou introduit. »¹ Continuité et rupture sont donc bien les notions fondamentales de l'esprit du concile Vatican II.

C'est la *Préface générale du Missel romain*, plus précisément les articles 295 à 310², qui a guidé l'équipe de la Commission diocésaine d'art sacré réunie autour de l'évêque et de l'architecte François-Xavier Legenne, dans sa réflexion pour trouver la disposition la mieux « accordée » à la participation des fidèles voulue par le concile.

Qu'on le désigne sous l'appellation de « sanctuaire » ou « d'espace sacré », le lieu où se dresse l'autel est l'endroit où est proclamée la Parole de Dieu. C'est le lieu où les prêtres, les diacres et les autres ministres du culte exercent leur fonction. C'est donc un endroit qui doit se distinguer du reste de l'église et être identifié soit par une certaine surélévation, soit par la sculpture. Idéalement l'élévation devrait comporter sept degrés, en référence aux sept sacrements. L'autel de la cathédrale d'Amiens ne compte finalement que

¹ Constitution sur la sainte liturgie « *Sacrosanctum concilium* ». [En ligne],

http://www.vatican.va/archive/hist_councils/ii_vatican_council/documents/vat-ii_const_19631204_sacrosanctum-concilium_fr.html, Chapitre VII, L'art sacré et le matériel du culte, Article 128, Révision de la législation sur l'art sacré.

² *Présentation générale du Missel romain*. [En ligne],

http://www.vatican.va/roman_curia/congregations/ccdds/documents/rc_con_ccdds_doc_20030317_ordinamento-messale_fr.html, Chapitre V, Aménagement et ornementation des églises pour la célébration de l'Eucharistie, Articles 295-310, Aménagement du sanctuaire pour la célébration communautaire.

cinq marches, au terme d'un long dialogue avec les représentants de la Direction régionale des affaires culturelles.

L'espace liturgique doit également être assez vaste pour que la célébration de l'Eucharistie soit vue aisément de tous les fidèles et que lors des ordinations, l'ordinant puisse s'allonger entièrement.

La place de l'autel doit être centrale, à une distance suffisante du mur pour pouvoir en faire le tour et célébrer face aux fidèles. C'est la table du Seigneur à laquelle le peuple de Dieu est convié, le centre de l'action de grâce. Chacun des piliers de pierre qui portent la table pèse une tonne et repose sur le pavement initial. L'autel est donc bien la Pierre Vivante qui signifie le Christ Jésus.

Cette centralité de l'autel est essentielle dans toute église vouée au culte romain catholique, et plus encore peut-être dans une cathédrale dont la fonction culturelle première échappe bien souvent aux visiteurs de notre époque. La volonté des concepteurs était bien que l'œil soit attiré immédiatement vers l'autel, dès le seuil franchi. Un éclairage discret, témoin de la présence du Christ, vient en complément de la surélévation et de la centralité pour attirer le regard. Chaque visiteur qui entre dans la cathédrale est amené à s'interroger sur la signification de ce mobilier liturgique résolument moderne au sein de cet écrin gothique.

L'autel objet de recherches sur la liturgie d'aujourd'hui

Autour de la Commission diocésaine d'art sacré de Lille, de nombreuses recherches sont menées actuellement sur l'autel et sa place dans la liturgie³. Ces recherches ont bien sûr largement alimenté la réflexion des concepteurs du nouvel autel majeur de Notre-Dame d'Amiens.

Les matériaux utilisés font notamment débat, car habituellement la table est réalisée en pierre naturelle. Or l'originalité d'Amiens réside dans l'ajout d'une surface de verre. Cette utilisation est toutefois possible car il s'agit d'un matériau « digne, solide et bien travaillé⁴ ».

La présence de reliques dûment authentifiées est importante elle aussi. Il a donc été jugé opportun d'y déposer des reliques de saint Firmin le Martyr, saint Firmin le Confesseur et saint Honoré, premiers évêques d'Amiens.

La sobriété doit présider à la décoration de l'autel, qu'il s'agisse des nappes, des cierges ou des fleurs. On préférera placer la décoration florale à côté de l'autel plutôt que dessus. Seuls les objets strictement nécessaires au culte seront posés sur l'autel. La croix, expression de la Passion rédemptrice du Christ peut être posée sur l'autel ou à côté. C'est ce dernier choix qui a été fait à la cathédrale.

L'embon doit être fixe et dans le même matériau que l'autel, il est réservé au ministre chargé de proclamer la Parole.

La cathèdre, siège réservé au représentant de l'autorité épiscopale, complète le mobilier de l'espace liturgique.

Point de débat important dans les recherches actuelles sur la mise en espace de la liturgie, une « mise en scène » trop frontale de la Parole de Dieu n'est pas jugée satisfaisante car elle n'est pas visible de tous les fidèles aussi aisément. Des tentatives sont parfois faites à la cathédrale, notamment lors de la veillée pascale, pour déplacer la liturgie de la Parole au milieu du labyrinthe, l'autel étant réservé à la célébration eucharistique. L'utilisation de la forme circulaire pour le nouvel espace liturgique de Notre-Dame répond justement à cette préoccupation d'éviter une frontalité trop brutale. Le cercle évoque clairement l'idée du rassemblement communautaire des fidèles.

La recherche de la lumière et de la simplicité est également une caractéristique essentielle du nouvel espace liturgique. La recherche de la simplicité répond à notre besoin de retrouver le sens profond du message de la foi du Christ ; elle témoigne aussi d'une volonté forte de respecter la cathédrale, sans essayer de copier un style plutôt qu'un autre. Quant à la lumière, elle est un élément majeur de Notre-Dame d'Amiens. Elle est le Christ. Elle est cette lumière intérieure que l'on vient rechercher quand on en franchit le seuil.

³ Voir plus particulièrement les travaux d'Anne Da Rocha Carneiro, chargée de mission auprès de la Commission diocésaine d'art sacré.

⁴ *Présentation générale du Missel romain*, Article 301.

Conclusion et perspectives

De la conception à la consécration de ce nouvel autel majeur, il a fallu cinq années pour mûrir et faire aboutir ce « beau défi » qui a permis d'offrir enfin à Notre-Dame d'Amiens cet espace liturgique qui lui faisait défaut. Audacieuse dans ses choix artistiques et liturgiques, l'équipe réunie autour de l'évêque et de l'architecte, au sein de la Commission diocésaine d'art sacré, a su imposer les techniques d'aujourd'hui pour réaliser un podium circulaire jusqu'alors inédit dans une cathédrale, mais parfaitement respectueux des matériaux traditionnels environnants et rappelant le diamètre de la rose du transept nord. « Dieu n'est-il pas dans le détail », comme aime à le rappeler François-Xavier Legenne ?

À l'issue de cette conférence, Monseigneur Bouilleret a échangé avec une assistance passionnée et curieuse, apportant des réponses à quelques interrogations suscitées notamment par la position de la cathèdre jugée trop basse, l'emplacement de la chorale et l'accessibilité des personnes, et particulièrement des prêtres, à mobilité réduite.

Pour lui, il n'est pas souhaitable de surélever le siège de l'évêque, ne serait-ce que pour respecter l'unité de l'espace liturgique, de plus, personnellement cela le gênerait que l'on veuille placer l'évêque au-dessus des autres célébrants. Concernant la position de la chorale, il convient que la sonorisation de la cathédrale est difficile à réaliser. L'entrée des stalles et le transept sud sont des emplacements satisfaisants, mais il insiste sur le fait que selon le concile Vatican II, c'est avant tout l'assemblée qui doit pouvoir chanter. Quant au délicat problème de l'accès à l'autel pour les prêtres ayant des difficultés à se déplacer, la Commission diocésaine d'art sacré réfléchit à des solutions qui s'harmonisent avec l'unité artistique de l'ensemble.